

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif au
subventionnement de la construction, de la transformation
ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation
durant les années 2015 et suivantes**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2015 et suivantes.

Ce message comprend les points suivants :

1	Introduction générale	1
2	Nouveau crédit d'engagement proposé au Grand conseil	2
3	Informations sur les projets ultérieurs	9
4	Crédit d'engagement	10
5	Remarque finale	10

1 INTRODUCTION GÉNÉRALE

C'est le huitième message que présente le Conseil d'Etat au Grand Conseil depuis l'élaboration du rapport n° 34 du 19 août 1997 relatif à la planification des constructions de bâtiments scolaires :

1. Une première étape de cette planification globale a fait l'objet du message n° 104 du 18 août 1998 accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne à Romont, de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis, ainsi que de la construction de la salle de sport à Wünnewil-Flamatt.
2. Le message n° 166 du 7 juillet 1999 accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la construction de l'école du cycle d'orientation de la région de Morat constituait la deuxième étape.
3. La troisième étape a été présentée dans le message n° 291 du 20 mars 2001 et comprenait l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny, la construction d'un cycle d'orientation à la Tour-de-Trême, la construction d'une salle de sport et d'une aula pour le cycle d'orientation de la Glâne à Romont ainsi que la construction d'une salle de sport pour le cycle d'orientation de Gurmels.
4. Le crédit d'engagement pour la quatrième étape a été accepté par le Grand Conseil le 3 novembre 2004 dans le message n° 165. Il concernait l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation de Marly, la construction du cycle d'orientation d'Avry et la transformation et l'agrandissement du cycle d'orientation de Wünnewil.
5. Les projets figurant dans le message n° 97 du 23 septembre 2008 représentent une cinquième étape. Ils concernaient l'agrandissement des cycles d'orientation de Domdidier, d'Estavayer-le-Lac et de Gurmels ainsi que les constructions d'une salle de sport pour le cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac et de Châtel-Saint-Denis et pour terminer la construction des équipements sportifs en plein air pour le cycle d'orientation de la Glâne.

6. La sixième étape correspondait au message n° 244 du 3 mai 2011. Cette dernière comprenait l'agrandissement du cycle d'orientation de Planfayon ainsi que les agrandissements et transformations des cycles d'orientation de la Glâne à Romont, de Kerzers et de Bulle et pour finir les transformations du cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis.
7. Le crédit d'engagement pour la septième étape a été accepté par le Grand Conseil le 6 mai 2014 dans le message n° 29. Il comprenait la construction d'un nouveau complexe scolaire pour le cycle d'orientation de langue allemande de Fribourg (DOSF).

Celui figurant dans ce message représente la huitième étape.

Le Conseil d'Etat vous informe également qu'il n'y a pas de retard dans le paiement des subventions. Il convient toutefois de relever que, parfois, le solde de subvention n'est pas versé car le Service des bâtiments n'est pas en possession du décompte final qui permet de calculer la subvention définitive.

<i>CO</i>	<i>Décret</i>	<i>Engagement de l'Etat</i>	<i>Solde à payer fin 2013</i>	<i>Paiements 2014</i>	<i>Solde à payer fin 2014</i>
Plaffeien	09.09.2011	3 419 460.00	919 460.00	230 000.00	689 460.00
Kerzers	09.09.2011	3 604 840.20	876 590.20	150 000.00	726 590.20
Bulle	09.09.2011	2 027 772.00	536 272.00	130 000.00	406 272.00

2 NOUVEAU CRÉDIT D'ENGAGEMENT PROPOSÉ AU GRAND CONSEIL

2.1 Construction du troisième cycle d'orientation de la Gruyère à Riaz

En mars 2007 déjà, le comité d'école a effectué une étude de faisabilité pour l'agrandissement ou la construction d'un nouveau CO en raison d'une démographie plus forte que prévue. Une étude démographique a été conduite afin de définir l'évolution de la population scolaire du CO jusqu'en 2025. Trois scénarios, soit « bas, moyen et haut », ont été évalués. Sur la base du scénario moyen prévoyant un total de 2200 élèves en 2017, il apparaît qu'il manque les infrastructures pour 740 élèves, si l'on considère que l'assainissement et la rénovation du bâtiment de Bulle entraînent une baisse des effectifs de 870 à 650 élèves. Le CO de La Tour-de-Trême, conçu pour 800 élèves, en accueille actuellement plus de 950. Pour l'heure, des solutions de dédoublement de classes et d'installations provisoires de pavillons compensent ce manque de capacité. Il y a donc urgence à réaliser la construction d'un troisième site. Ce nouveau bâtiment aura une capacité d'accueil d'environ 750 élèves. Les CO de Bulle et la Tour-de-Trême retrouveront leur capacité initiale. Toujours selon le scénario moyen de l'étude démographique, on pourrait compter jusqu'à 2700 élèves en Gruyère à l'horizon 2025.

Le choix de l'emplacement pour le troisième CO de la Gruyère à Riaz est idéal aussi bien au niveau du site que de la situation géographique. C'est ainsi que les élèves de la Basse-Gruyère, voire ceux d'une partie de Bulle trouveront une école aux portes de l'agglomération.

Le 30 août 2012, l'Assemblée des délégués a accepté, à l'unanimité, le principe de la réalisation du troisième CO de la Gruyère à Riaz, l'achat du terrain ainsi qu'un crédit de 300 000 francs pour l'organisation du concours d'architecture.

En février 2013, 81 projets ont été déposés et examinés. A l'issue des délibérations, le jury a, à l'unanimité, attribué le premier rang au bureau d'architecture Graeme Mann & Patricia Capua Mann à Lausanne pour le projet « Où est Charlie ? » avec quelques recommandations.

L'Assemblée des délégués a approuvé un crédit d'étude de 3 500 000 francs en mai 2013. A ce moment, le mandat a été confirmé au bureau d'architectes Graeme Mann & Patricia Capua Mann.

L'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation a, en date du 28 août 2014, sollicité l'autorisation de l'Assemblée des délégués et des communes du district d'engager un montant de 81 000 000 francs destiné à la réalisation de ce projet et c'est le 30 novembre 2014 que la population du district de la Gruyère a plébiscité cet investissement.

Site: Plan masse



2.1.1 Programme des locaux

Salles de classe	34 salles de classe et étude
Salles spéciales	22 salles spéciales (économie familiale, bois-métal, sciences, textile, musique, dessin, informatique, étude)
Salles de sport	3 unités
Locaux communs	Aula Réfectoire et cuisine Bibliothèque

Le CO de Riaz intégrera les classes terminales d'enseignement spécialisé de la Gruyère, soit actuellement environ 70 élèves. A ce jour, les classes sont au nombre de trois. Avec le nouveau concept d'enseignement spécialisé en préparation, l'intégration des élèves nécessitant des besoins éducatifs particuliers augmentera le nombre d'élèves à l'échelle du district. Des ateliers destinés à différentes activités sont inclus dans le programme des nouveaux locaux.

2.1.2 Description du projet

Le terrain se situe au nord de Riaz dans un environnement campagnard en limite de la zone agricole sur le lieu-dit « Champ de Sainte-Marie ». Prolongeant ainsi les installations sportives et scolaires communales existantes, ce projet libère ingénieusement une bande de terrain pour d'autres activités

le long de la route cantonale. Cette position nette, qui marque clairement la limite du village, permet une utilisation rationnelle du terrain et un développement cohérent du site. L'organisation en forme de U offre un espace extérieur protégé des nuisances sonores provoquées par les voies de circulation.

La construction du nouveau CO s'exprime comme une borne dans le territoire construit du village de Riaz, à la limite des terres agricoles. Construit avec des lignes brisées, le bâtiment prend une forme qui lui permet de préciser son statut privilégié par sa situation d'entrée du village et de limite constructible.

En relation avec la route, une plate-forme d'échange véhicules, vélos, bus et piétons permet une accessibilité aisée et fonctionnelle pour le nouveau cycle d'orientation et ses activités parascolaires, ainsi que pour le terrain disponible destiné à de futures constructions à caractère public.

Le volume de l'école est configuré de telle manière à protéger la cour des nuisances sonores des routes proches du site. La cour devient le cœur du site scolaire. Elle s'ouvre généreusement au sud et se met en étroite relation visuelle avec le centre du village et son église comme référence. Le Moléson et son massif montagneux en toile de fond mettent en valeur l'environnement exceptionnel du lieu.

A l'entresol, quatre salles de sport se trouvent dans l'aile nord-ouest alors que l'aula prend place dans l'aile sud-est du bâtiment. Le solde du sous-sol est occupé par des locaux techniques et de stockage. Au rez-de-chaussée s'installent principalement les activités communes et/ou publiques avec trois entrées indépendantes situées à l'abri, invitant les visiteurs dans la cour, puis au creux du volume. Elles facilitent et distinguent clairement l'accès aux activités en dehors de périodes scolaires. L'entrée principale de l'école se situe au centre du volume où l'on accède à un escalier généreux et à la bibliothèque, ouverte sur la cour. Le restaurant, les locaux de la direction, de l'administration et les salles des maîtres se trouvent également au rez-de-chaussée. Aux étages, les salles de classe normales s'installent en périphérie du volume, en relation avec le paysage et le monde extérieur, alors que les salles spéciales prennent place sur la cour.

Cycle d'orientation de la Gruyère à Riaz



2.1.3 Concept énergétique

Le complexe scolaire prend en compte les éléments actuels du développement durable et le bâtiment sera réalisé dans les normes Minergie. L'utilisation du bois sera privilégiée pour les aménagements intérieurs. Le chauffage du bâtiment est prévu par le raccordement au réseau de chauffage à distance et la toiture disposera d'installation de panneaux photovoltaïques.

2.1.4 Plans et coupes

Vue depuis la cour sur le Moléson



Maquette: vue sur la cour



Vue intérieure depuis la mensa sur la cour et le Moléson



Façade: coupe transversale sur cour



2.1.5 Devis des travaux

Fr.

CFC 0 Acquisition du terrain y.c. mutation	4 400 000.00
CFC 1 Travaux préparatoires	2 500 000.00
CFC 2 Travaux de construction	58 300 000.00
CFC 3 Equipements d'exploitation	2 300 000.00
CFC 4 Aménagements extérieurs et accès	6 200 000.00
CFC 5 Frais secondaires et compte d'attente	4 300 000.00
CFC 9 Ameublement et décoration	<u>3 000 000.00</u>
Total	81 000 000.00

2.1.6 Calcul de la subvention

Calcul de la subvention pour la nouvelle construction selon le principe du forfait

Classes

Nbre	Désignation	Surface en m ²	+ 30 % suppl.	Prix au m ²	Fr.
33	Salles de classe à 78 m ²	2574.0	3346.2	2340.00	7 830 108.00
1	Salle de classe	74.0	96.2	2340.00	225 108.00
1	Salle d'étude	78.0	101.4	2340.00	237 276.00
3	Salles enseignement spécialisé	195.0	253.5	2340.00	593 190.00
1	Atelier enseignement spécialisé	74.0	96.2	2340.00	225 108.00
2	Salles informatiques	180.0	234.0	2340.00	547 560.00
1	Salle informatique	45.0	58.5	2340.00	136 890.00
1	Local serveur	18.0	23.4	2340.00	54 756.00
3	Salles de sciences	270.0	351.0	3330.00	1 168 830.00
1	Local préparation sciences	54.0	70.2	3330.00	233 766.00
2	Salles de dessin	180.0	234.0	2340.00	547 560.00
1	Local rangement dessin	10.0	13.0	2340.00	30 420.00
3	Salles ACT/ACM	240.0	312.0	2340.00	730 080.00
2	Ateliers ACT/ACM	300.0	390.0	2340.00	912 600.00
2	Salles de musique	178.0	231.4	2880.00	666 432.00
3	Salles économie familiale	450.0	585.0	2880.00	1 684 800.00
1	Bibliothèque	110.0	143.0	2340.00	334 620.00
Total					16 159 104.00

Orientation professionnelle

1	Bureau orientation professionnelle	20.0	26.0	2340.00	60 840.00
1	Centre information prof.	60.0	78.0	2340.00	182 520.00
Total					243 360.00

Administration

1	Bureau direction	24.0	31.2	2340.00	73 008.00
1	Bureau administratif	23.0	29.9	2340.00	69 966.00
1	Bureau des adjoints	70.0	91.0	2340.00	212 940.00
1	Secrétariat	54.0	70.2	2340.00	164 268.00
1	Salle de conférence	50.0	65.0	2340.00	152 100.00
1	Salle pause enseignants	94.0	122.2	2340.00	285 948.00
1	Salle professeurs	96.0	124.8	2340.00	292 032.00
2	Salles psychologie	50.0	65.0	2340.00	152 100.00
1	Salle recueillement	31.0	40.3	2340.00	94 302.00
1	Local de médiation	28.0	36.4	2340.00	85 176.00
1	Local papeterie	81.0	105.3	2340.00	246 402.00
1	Mécanographie	24.0	31.2	2340.00	73 008.00
1	Local concierge	17.0	22.1	2340.00	51 714.00
	Divers locaux de nettoyage	36.0	46.8	2340.00	109 512.00
	Divers locaux dépôts/stockage	114.0	148.2	2340.00	346 788.00
1	Local archive secrétariat	20.0	26.0	2340.00	60 840.00
1	Infirmierie	8.0	10.40	2340.00	24 336.00
				Total	2 494 440.00

Montant subventionnable pour la salle de sport

Le montant subventionnable pour la salle de sport est déterminé selon les dispositions de l'article 20 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. En fonction du nombre d'élèves et de classes prévues, une salle de sport triple peut être subventionnée. Le forfait s'élève à 2 223 000 francs.

Montant subventionnable pour l'aula

Le montant subventionnable pour l'aula est calculé en fonction des dispositions de l'art. 26 al 3 let. c du même règlement et s'élève à 2 052 086 fr. 40. La subvention est calculée sur une base de 348 places, ce qui correspond à la moitié de l'effectif et au nombre de places.

Montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique

Le montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique a été calculé sur la base du devis et s'élève à 2 152 630 francs sur un montant total de 2 843 750 francs.

Montant subventionnable pour les aménagements extérieurs

En fonction de l'article 28 du règlement du 4 juillet 2006, un montant de 1 640 640 francs a été retenu pour le subventionnement des aménagements extérieurs qui correspond à l'aménagement du terrain de sport, de la piste de course 100 m et de saut en longueur, de la fosse saut en longueur, de la place sèche et cour de récréation et des cheminements piétons.

Montant subventionnable pour la mensa

Le montant subventionnable pour la mensa s'élève à 906 516 francs et est calculé en fonction de la surface qui s'élève à 298 m². Le devis pour l'aménagement de la cuisine s'élève à 417 622 francs (déduction : machines et dispositif mobile). Le montant subventionnable total pour la mensa s'élève à 1 324 138 francs.

<i>Calcul de la subvention provisoire</i>	<i>Fr.</i>
Bâtiment	18 896 904.00
Salles de sport	2 223 000.00
Aula	2 052 086.40
Mobilier et matériel didactique	2 152 630.00
Aménagements extérieurs	1 640 640.00
Mensa	<u>1 324 138.00</u>
Montant total subventionnable	28 289 398.40
Taux applicable 45 %	12 730 229.30
Montant de la subvention provisoire	12 730 229.30

3 INFORMATIONS SUR LES PROJETS ULTÉRIEURS

3.1 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis

Le district de la Veveyse doit également faire face à une augmentation de sa population et par conséquent de ses effectifs scolaires. De plus, le bâtiment initial qui date de 1973 doit être remis aux normes actuelles.

Pour ce faire, le comité de l'Association a déterminé un programme des locaux tenant compte des nouveaux besoins et a lancé le 28 mars 2014 un concours d'architecture et d'ingénierie pour la rénovation, la transformation et l'agrandissement du bâtiment principal. Le jury a analysé 28 projets et a choisi en date du 30 juillet celui de l'atelier D4 Dominique Dériaz à Lausanne. Intitulé Crocos, le projet s'inspire du concept CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires) datant des années 1970. Il prévoit la construction de 2 nouveaux bâtiments à l'est et à l'ouest du bâtiment de 1973. Le premier comprend des locaux qui seront également ouverts au public tels que bibliothèque, orientation professionnelle, etc. Le deuxième accueille huit salles de classe ainsi que des salles spéciales pour les travaux manuels, l'économie familiale et l'informatique. L'ancien bâtiment fera l'objet d'une rénovation douce afin de conserver son aspect original.

3.2 Transformation et réalisation d'un nouveau bâtiment pour le cycle d'orientation de la Glâne

Dans le but d'augmenter la capacité d'accueil des élèves du cycle d'orientation, en 1996, l'Association des communes de la Glâne lance un projet d'agrandissement du bâtiment scolaire et de construction d'une salle de sport triple et d'une salle de spectacle qui verra le jour en 2005 sous le nom de « Bicubic ».

Le bâtiment scolaire construit en 1971 selon le système CROCS n'a pas encore été rénové. Toutefois, cette construction modulaire constituée de poteaux et poutrelles métalliques sur lesquelles sont posées des dalles préfabriquées et dont les classes sont séparées par des parois métalliques amovibles ne respecte plus les exigences actuelles de l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments.

L'Association a donc décidé de réorganiser les anciens locaux. Ainsi, au rez-inférieur du bâtiment, des salles spéciales pour le dessin et les travaux manuels ainsi que deux cuisines seront réaménagées. La piscine actuelle cèdera sa place à deux salles de sciences et à des bureaux pour la médiation et le travail social. Les services techniques situés sous le bassin offriront de l'espace à deux salles de sciences, après excavation afin de permettre un éclairage naturel. La salle de sport actuelle sera remplacée par une bibliothèque.

Cette modification de la répartition des locaux nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. L'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Glâne a donc décidé de lancer un concours d'architecture dont le programme des locaux comprend ceux d'une piscine comprenant un bassin de plongeon, un bassin de natation, un bassin d'apprentissage et une pataugeoire, des locaux pour le sport (salle de fitness, salle multisports, salle de psychomotricité, etc.) et 4 salles d'enseignement de 78 m².

4 CRÉDIT D'ENGAGEMENT

4.1 Nouveau crédit d'engagement

Le crédit d'engagement nécessaire pour les années 2015 et suivantes est établi comme suit :

	Fr.
> Construction du troisième cycle d'orientation de la Gruyère à Riaz	12 730 229.30
	arrondi à : 12 731 000.00

Ce crédit d'engagement fait l'objet d'un décret qui n'est pas soumis au référendum financier. En effet, conformément à l'article 24 de la loi sur les finances de l'Etat, la dépense est considérée comme une dépense liée.

5 REMARQUE FINALE

La construction du cycle d'orientation de Riaz présentée dans ce message permettra d'une part de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves et d'autre part de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le présent projet de décret dans son ensemble.